



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

COMPTE RENDU REUNION CSNC

1. EMARGEMENT

Lieu : Conférence	Date : 15 mars 2022
Présents : -Pretheve Thiyagarajan (Président CSNC) -Marjorie Guillaume (Directrice Générale) -Saravana Durairaj (Directeur Sportif)	Absents : -Asif Zahir (Vice-Président CSNC) -Olivier Dubaut (Vice-Président FC) -Pénélope Chauvin (Secrétaire Générale) -Maëlle Cargouët (Présidente Com Dév)

2. PROCEDURE DE CHANGEMENT DE PLANNING

Désormais toute demande de changement de planning doit faire l'objet de la procédure ci-dessous :

1. Soumettre votre demande de changement au président du club adverse.
2. Dès que vous avez l'accord du président, il faut informer la CSNC au moins 15 jours à l'avance et au plus tard le 31 juillet 2022 (aucune demande sera prise en compte si le délai n'est pas respecté).
3. Dès que la demande sera étudiée, la CSNC informera de la décision prise aux 2 présidents du club.
4. Au-delà du 14 août 2022, pour tous les matchs non joués, les 2 équipes seront sanctionnées selon le règlement en vigueur.

3. REQUÊTES

1. COLOMBES

La CSNC approuve leur demande de retrait de la compétition FCPL.

2. VALENCIENNES

Le terrain de Valenciennes, n'ayant pas un pitch fixe, il ne peut pas y avoir un match d'une compétition officiel de France Cricket.

3. CHANTILLY/CCSB95

La demande de modification sera faite dans la mesure du possible. Il faut néanmoins nous envoyer la convention de l'usage du terrain de Chantilly.

4. LISSES

1. Terrain de Creil : l'accès au terrain et au sanitaire → merci de prendre contact avec le club de Creil pour toute demande concernant leur terrain : sports.club-creil@outlook.com
2. À la suite de la pénurie des terrains, les dates des matchs de jeunes et féminins ne sont pas modifiable pour le 30 avril. Vous pouvez néanmoins prendre contact avec l'équipe adverse pour trouver une solution en suivant la procédure ci-dessus au point 2.
3. L'arbitrage du 3 juillet à Chantilly a été annulé.
4. Le match D1 FEM du 2 avril a été reporté au 4 juin.

5. STANDARD ATHLETIC CLUB

Le terrain de Bagatelle est en cours de restauration, pour plus d'information, vous pouvez prendre contact avec le président du comité département, qui a la charge du terrain : olivierdubaut@wanadoo.fr

6. AULNAY

1. Le match du 29 mai a été reporté.
2. L'arbitrage du 2 juillet a été annulé.

7. PFC SARCELLES

À la suite de la pénurie des terrains, les dates des matchs ne sont pas modifiables. Vous pouvez néanmoins prendre contact avec l'équipe adverse pour trouver une solution en suivant la procédure ci-dessus au point 2.

8. PUC

À la suite de la pénurie des terrains, les dates des matchs ne sont pas modifiables. Vous pouvez néanmoins prendre contact avec l'équipe adverse pour trouver une solution en suivant la procédure ci-dessus au point 2.

9. FRANCE GYMKHANA

À la suite de la pénurie des terrains, les dates des matchs ne sont pas modifiables. Vous pouvez néanmoins prendre contact avec l'équipe adverse pour trouver une solution en suivant la procédure ci-dessus au point 2.

10. VIPERS GRIGNY

La CSNC homologue le tournoi du 26 au 27 mars à Grigny.

4. RÉCLAMATION / CONTESTATION

Pour contester une décision de la CSNC, il faut adresser un courrier officiel par email à France Cricket (contact@francecricket.com) dans les 7 jours suivant la réception de la décision de la CSNC, accompagné d'un chèque de 50 € à l'ordre de France Cricket (qui sera encaissé dès réception).

Ensuite une réunion de la cellule d'appel de France Cricket sera convoquée dans les plus brefs délais et si une réunion est déjà programmée, ce sujet sera mis à l'ordre du jour. Si la contestation est acceptée par la cellule d'appel les 50 € seront remboursés.

[Extrait de l'article 17.4 des règlements généraux des compétitions officielles et le code de conduite de France Cricket – édition 2022](#)